
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 novembre 2014 à 7 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1797

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1798

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143843016

CE14 1799

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143843017

CE14 1800

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 45 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1143843020

CE14 1801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale de l'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143843019

CE14 1802

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 22,7 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143843021

CE14 1803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1144309008

CE14 1804

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants:

Communauté métropolitaine de Montréal	25 622 700
Société des célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal	10 000 000
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 498 400
Société de gestion Marie-Victorin	20 000

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1144866002

CE14 1805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants:

Société de transport de Montréal	422 300 000
Agence métropolitaine de transport	63 600 000
Conseil des arts	13 410 000
Société du parc Jean-Drapeau	9 846 300
Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144866001

CE14 1806

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143843015

CE14 1807

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1142904021

CE14 1808

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142904019

CE14 1809

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142904020

CE14 1810

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146812001

CE14 1811

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1146812002

CE14 1812

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144309003

CE14 1813

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144309004

CE14 1814

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1143843018

CE14 1815

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1144309005

CE14 1816

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144309006

CE14 1817

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1144309009

CE14 1818

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1143894003

CE14 1819

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1143894002

Levée de la séance à 7 h 45

70.001

Les résolutions CE14 1797. à CE14 1819 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville